



# Pour Canéjan, changeons ensemble

## Une histoire d'Antennes relais à Canéjan

### Acte I :

A la fin du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre, nous apprenons que le maire a signé un bail (décision n° 28 du 13/07) avec **ORANGE** pour l'implantation et la mise en service d'une antenne relais dans l'enceinte du stade des Peyrères.

**Remarque :** cette décision émane du seul maire sans l'avis d'aucune commission, ni d'aucun conseil municipal !!

### Acte II :

Lors du Conseil Municipal du 15 novembre, il est demandé aux Conseillers d'approuver la convention de création d'une servitude de passage de réseau électrique au bénéfice d'ENEDIS (délibération 076/2018) pour le compte de **BOUYGUES TELECOM** !!

« *VU l'arrêté du MAIRE du 23 janvier 2018 relatif à la DP 033 090 18Z0005 donnant à la société CELLNEX, pour le compte de la société BOUYGUES TELECOM, l'autorisation d'implanter une antenne relais dans l'enceinte du Stade des Peyrères. VU la décision du Maire n° 40/2018 du 5 octobre 2018 autorisant la signature de la contribution financière, d'un montant estimé à 7 479,36 € TTC (6 232,80 € HT), demandée par ENEDIS pour une extension du réseau public de distribution d'électricité liée à l'implantation d'une antenne relais sur son territoire »*

**Remarque :** cette décision pour l'implantation d'une antenne relais émane du seul maire, date de 11 mois, et toujours aucun avis d'aucune commission, ni d'aucun conseil municipal !!

**Nous allons donc avoir 2 antennes relais sur le site du stade.**

### Acte III :

Notre réaction telle que retranscrite dans le compte rendu du conseil municipal (15/11/2018) :

« Monsieur GRILLON déplore qu'on ne demande pas aux Conseillers municipaux de se prononcer sur l'installation-même d'une antenne-relais – qui mériterait un véritable débat – alors qu'on les sollicite pour passer un câble électrique.

Monsieur PROUILHAC explique que la Commune est de plus en plus interpellée par les administrés, qui sont demandeurs de services et qui n'ont pas tous le même opérateur. Si on ne veut pas les bloquer, il est nécessaire de permettre l'installation de plusieurs opérateurs. Ces derniers sollicitent la Commune et la mettent devant le fait accompli : si celle-ci n'accepte pas d'implantations, ces dernières se font sur le domaine privé, sans aucun contrôle, au risque d'être au plus près des habitations. Les pylônes installés au stade des Peyrères recevront les antennes-relais de 3 ou 4 opérateurs et serviront également de supports d'éclairage du site.

Pour Monsieur GRILLON, cet argumentaire ne change rien au fond de l'affaire, puisque la mairie s'est affranchie de l'avis du Conseil municipal sur un sujet important.

**==> APRÈS** en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, par 22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. GRILLON et Mme VEZIN) :

- d'accepter la conclusion d'une convention de création d'une servitude de passage de réseau électrique au bénéfice d'ENEDIS, telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer cette dernière et toutes pièces utiles nécessaires à la régularisation de cet accord. »

**Notre inquiétude :** dans le secret le plus total un maire, le nôtre, décide SEUL d'autoriser l'implantation de 2 antennes relais sur un stade à proximité d'habitations et pour colorer cette décision autocratique d'un vernis démocratique, le même maire, demande au Conseil Municipal son avis pour passer un câble électrique afin d'alimenter l'une des antennes !!

**Il est où le fonctionnement démocratique ?**

### Acte 4 :

Si nous savons que **ORANGE** versera 9 000 par an à la collectivité, nous ne connaissons pas le montant de la contribution de **BOUYGUES**.

**Pour aller plus loin sur le sujet** et si l'aspect technique du projet vous intéresse 2 adresses utiles :

[https://www.robindestoits.org/Recapitulatif-du-danger-de-la-telephonie-mobile-portable-antenne-relais-Bluetooth-Wi-fi\\_a1520.html](https://www.robindestoits.org/Recapitulatif-du-danger-de-la-telephonie-mobile-portable-antenne-relais-Bluetooth-Wi-fi_a1520.html)

<https://www.canejan.fr/114-actualite/247-antennes-relais-information-de-la-population.html?L=0>

A noter que le dossier **ORANGE** a, semble-t-il, disparu !!! Sans doute pour laisser la place au dossier **BOUYGUES**